

**Département du Nord**

**COMMUNE DE LYNDE**

**Rue de Bourbourg – Voie Romaine**

**DEMANDEUR : FLANDRE FONCIERE**

**Projet de lotissement en 13 lots libres**

**Cahier des charges**

**Pièce PA 02b**

### CITERNES

*Chaque acquéreur devra installer sur son terrain une citerne de rétention - régulation, non visible, d'une capacité minimum de 5000 litres qui recueillera les eaux pluviales de toiture des bâtiments. Le trop plein devra être raccordé à la boîte de branchement E.P.*

### INTERDICTIONS

*Les antennes paraboliques ne devront pas être visibles du domaine public.*

### POUR CHAQUE PARCELLE

*Chaque acquéreur devra prendre le terrain dans l'état où il se trouvera au moment de la vente.*

*Dans le cas où un acquéreur souhaiterait surélever son terrain par un apport de terres, il devra obligatoirement :*

- 1) maintenir ces terres par des moyens tels que clôture avec plaque de béton au sol, muret, petite palissade basse etc...*
- 2) recueillir les eaux de pluie tombant sur sa propriété par l'intermédiaire d'un drainage en limite de parcelle raccordé au réseau collectif.*

*En aucun cas les voisins ne devront être gênés par la différence artificielle de niveau provoquée par un apport de terres.*

### PLANTATIONS

*Les acquéreurs seront tenus de respecter les plantations de haies et d'arbres qui seront réalisées par le lotisseur et d'en assurer l'entretien. Les plantations existantes devront être maintenues ou renforcées. Une haie champêtre composée d'essences locales sera plantée par le lotisseur sur la périphérie de l'opération (excepté le long de la route de Bourbourg). En cas d'abattage, les sujets devront être remplacés par des essences dont la taille et l'implantation seront choisies en accord avec l'harmonie du site.*

**Le Lotisseur,**